



Financé par
l'Union Européenne



EXTENSION DE
LA FACILITÉ DE
RECHERCHE SUR
LES INÉGALITÉS

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS : ENSEIGNEMENTS DE LA FACILITÉ DE RECHERCHE UE-AFD

Synthèse des résultats,
outils et partenariats, 2020-2025



#ResearchInequalities



© Félix Vigné Images / AFD

SOMMAIRE

QU'EST-CE QUE LA FACILITÉ DE RECHERCHE UE-AFD SUR LES INÉGALITÉS ?	4
2017-2020 : Première phase de la Facilité	4
2020-2025 : L'Extension de la Facilité	5
2026-2028 : Vers une troisième phase	5
ÉDITORIAUX	6
SYNTHÈSE 1 - POLITIQUES SOCIALES ET FISCALES POUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS	8
I. Le rôle d'un contrat social équitable dans la réduction des inégalités	9
II. Les politiques sociales et fiscales essentielles pour rétablir l'équité du contrat social	10
III. Repenser les politiques sociales et fiscales pour un contrat social plus équitable	11
SYNTHÈSE 2 - ADAPTER LES POLITIQUES SOCIALES ET FISCALES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS EN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE	14
I. L'importance d'une approche juste des transitions écologiques	15
II. Qu'est-ce qu'une approche juste des transitions écologiques ?	16
III. Concevoir des transitions écologiques justes par les politiques sociales et fiscales	16
SYNTHÈSE 3 - TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES DURABLES ET POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES SOUS L'ANGLE DE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS	20
I. Que signifie réellement une transition verte équitable ?	21
II. Les caractéristiques de la transition verte actuelle	22
III. Ce qu'il faut changer pour rendre la transition juste et équitable	23
DES OUTILS POUR MESURER ET ANALYSER LES INÉGALITÉS	26
Diagnostics nationaux d'inégalités	26
Analyses d'incidence fiscale	27
Un cadre pour évaluer l'impact distributif de la coopération au développement	27
RÉFÉRENCES	28

QU'EST CE QUE LA FACILITÉ DE RECHERCHE UE-AFD SUR LES INÉGALITÉS ?



L'Union européenne et l'Agence française de développement (AFD) ont fait de la lutte contre les inégalités une priorité stratégique. Dans ce contexte, les deux institutions ont lancé en 2017 une initiative conjointe : la Facilité de recherche UE-AFD sur les inégalités. Ce programme de recherche, orienté vers les politiques publiques, a permis aux pays partenaires et aux acteurs du développement de mieux comprendre les dynamiques des inégalités et de concevoir des politiques publiques plus efficaces pour y faire face.



2017-2020 : Première phase de la Facilité

Financée par l'UE et coordonnée par l'AFD, en collaboration avec des centres de recherche dans les pays partenaires, la première phase de la Facilité a soutenu **22 projets de recherche dans 32 pays**. L'objectif était d'améliorer la compréhension des inégalités socio-économiques – leurs causes profondes, leurs conséquences et les solutions envisageables.

Dans cette perspective, des outils et des méthodologies ont été développés, afin de mesurer et d'analyser les inégalités dans des contextes variés, soutenant ainsi les gouvernements partenaires et les États membres de l'UE dans l'intégration de la réduction des inégalités dans leurs politiques et stratégies de coopération au développement.

Plus de **100 papiers de recherche et policy briefs** ont été publiés, contribuant au débat académique tout en initiant des dialogues politiques au niveau national sur la question des inégalités.

Un **avenant à l'accord UE-AFD initial**, accompagné d'un financement supplémentaire, a été signé en 2020 afin de poursuivre les travaux de recherche engagés lors de la première phase de la Facilité. Cet avenant a donné lieu à **13 études supplémentaires** (papiers de recherche, études-pays et notes méthodologiques), approfondissant les connaissances sur les inégalités et alimentant davantage les débats de politique publique.



2020-2025 : L'Extension de la Facilité

Fortes du succès de la première phase, l'UE et l'AFD ont lancé fin 2020 l'**Extension de la Facilité de recherche sur les inégalités**. Cette deuxième phase s'est concentrée sur l'appui à la conception de politiques de réduction des inégalités dans quatre pays partenaires, chacun avec ses priorités spécifiques :

- **Colombie** : appui au gouvernement avec des analyses visant à promouvoir un système social et fiscal plus inclusif et à réduire les inégalités spatiales.
- **Indonésie** : réalisation d'un diagnostic multidimensionnel des inégalités, évaluation des effets distributifs des politiques environnementales et analyse des implications sociales de la mise en place et de la gestion des aires marines protégées.
- **Mexique** : soutien à un modèle de développement plus inclusif par l'analyse de l'économie des soins (*care*), des effets distributifs de la fiscalité environnementale et des moyens de réduire les inégalités régionales et sociales par le renforcement des chaînes de valeur – via la relocalisation industrielle, l'électricité décentralisée au Nuevo León et une meilleure intégration d'États comme celui de Oaxaca.
- **Afrique du Sud** : analyse des impacts et des externalités des politiques sociales et travaux sur la réduction des inégalités socio-économiques dans le cadre de la transition énergétique.

Sur la base de recherches menées avec des centres de recherche locaux, les politiques développées dans le cadre de l'Extension ont été le fruit d'un dialogue étroit avec les gouvernements partenaires. Elles se sont également appuyées sur les résultats obtenus lors de la première phase, tant en termes de méthodologies développées que de synergies établies.

L'Extension a permis de publier **47 papiers de recherche et policy briefs**, d'organiser plus de **50 séminaires et événements locaux**, ainsi que **3 conférences internationales**, alimentant le dialogue politique sur les inégalités dans les pays partenaires.

2026-2028 : Vers une troisième phase

En s'appuyant sur ces acquis, une **troisième phase du programme** est en préparation pour 2026-2028. Elle aura pour objectif de soutenir la dimension sociale de la **stratégie Global Gateway** et de favoriser l'adoption du **marqueur inégalités de l'UE (I-Marker)** et de ses principes dans les projets d'investissements, les réformes politiques et les pratiques institutionnelles du développement.

L'ensemble des ressources, présentations de projets et publications de recherche liées à la Facilité sont disponibles sur afd.fr/fr



« La Facilité a contribué à placer les inégalités au cœur des débats nationaux »



En prolongeant en 2021 la Facilité de recherche UE-AFD sur les inégalités, nous avons adressé un message clair au nom de l'Équipe Europe : la lutte contre les inégalités n'est pas une option, c'est l'enjeu majeur de notre époque. Les crises se multiplient, la confiance s'érode et la science est contestée. Dans ce contexte, la Facilité a montré la force d'avoir des résultats scientifiques robustes : elles transforment le savoir en confiance, et la confiance en changement.

En travaillant main dans la main avec des partenaires tels que le ministère des Finances en Colombie, les autorités locales au Mexique, la Présidence en Afrique du Sud et l'institut national de statistique en Indonésie, la Facilité a contribué à placer les inégalités au cœur des débats nationaux. Elle est aussi devenue une plateforme de dialogue entre la Commission européenne, les États membres, les pays partenaires et la société civile, renforçant l'impact collectif de l'Équipe Europe. Cet esprit de partenariat d'égal à égal incarne la stratégie Global Gateway : construire des solutions ensemble, ancrées dans des valeurs partagées et dans les réalités locales.

Avec la Facilité, nous avons aussi généré de réels impacts sur les politiques publiques. En Colombie, nous avons contribué à l'introduction de nouveaux indicateurs d'inégalités dans le Plan national de développement. Au Mexique, nous avons appuyé l'adoption de lois sur l'économie du soin au niveau des États. En Afrique du Sud, nous avons soutenu la transition énergétique juste en plaçant au centre la réduction des inégalités et en informant le *Presidential Employment Stimulus*.

Au-delà de ces résultats, la Facilité nous a permis de concevoir des outils innovants qui mettent les inégalités au cœur de la conception de nos projets. Le marqueur inégalité de l'UE, associé à l'outil d'évaluation de l'impact sur la distribution (DIA), nous permet de suivre dans quelle mesure chaque action de coopération extérieure contribue à réduire les inégalités et de vérifier que les 40 % les plus pauvres en bénéficient réellement, alignant ainsi nos investissements sur la promesse de l'ODD 10.

Nous continuerons à convertir les preuves produites par la Facilité en actions inclusives, afin que les transitions verte, numérique et sociale que nous soutenons dans le cadre du Global Gateway ne laissent personne de côté.

Erica GERRETSEN

directrice du Développement humain, des Migrations,
de la Gouvernance et de la Paix
à la DG INTPA, Commission européenne

« Des données clairement présentées permettent d'ouvrir la voie à de nouvelles solutions politiques »



L'Union européenne, l'AFD et de nombreux gouvernements de pays en développement partagent la conviction que les transitions, indispensables pour notre avenir commun, ne pourront aboutir sans une trajectoire politique viable et une forte priorité donnée à la réduction des inégalités.

Ainsi, l'objectif de la Facilité de recherche sur les inégalités était clair : approfondir les connaissances, élargir les partenariats et s'assurer que la recherche alimente réellement les politiques publiques et les choix d'investissement futurs.

Premièrement, les connaissances ont été consolidées grâce à de nouvelles analyses d'incidence fiscale, des diagnostics multidimensionnels sur les inégalités et des études de cas dans différents pays tels que l'Afrique du Sud, le Sénégal, l'Indonésie et le Mexique. Ces travaux ont produit des résultats concrets au niveau national, tout en mettant en évidence des obstacles persistants comme l'inégalité d'accès aux services, la segmentation des marchés du travail ou encore l'exposition aux risques climatiques.

Deuxièmement, la Facilité a renforcé le lien entre recherche et dialogue de politique publique, en associant ministères des finances, instituts nationaux de statistique, institutions européennes et partenaires. Des données clairement présentées permettent de reposer les problèmes en d'autres termes et d'ouvrir la voie à de nouvelles solutions politiques.

Troisièmement, les partenariats ont été renforcés : des chercheurs européens et des pays partenaires ont travaillé de concert, tandis que les gouvernements ont défini les priorités des études et débattu des résultats. Cela a amélioré la qualité des travaux ainsi que leur pertinence pour les processus de décision publique.

La leçon est simple : une recherche rigoureuse, coproduite et clairement diffusée peut transformer les débats et soutenir des stratégies plus équitables. Les inégalités demeurent profondes, et le changement climatique, les pandémies et les chocs géopolitiques les rendent plus complexes encore. **À la clôture de cette phase, l'enjeu est de consolider les acquis – soutenir les réseaux, affiner les outils et maintenir la question des inégalités au cœur de l'agenda du développement.**

Thomas MELONIO
chef économiste et directeur exécutif de l'Innovation,
de la Stratégie et de la Recherche
à l'Agence française de développement (AFD)

SYNTHÈSE 1

POLITIKES SOCIALES ET FISCALES POUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS



Les réformes doivent viser à améliorer l'impact distributif des dépenses publiques et renforcer la mobilisation des ressources domestiques / © Cyril Le Tourneur d'Ison.



Ces dernières années, des crises multiples – financières, sanitaires (comme la pandémie de Covid-19), géopolitiques – ont mis en évidence les fractures sociales à la fois au sein des sociétés et entre elles. L'indice de développement humain (IDH) mondial a reculé pendant deux années consécutives (2020-2021) (PNUD, 2024), les inégalités entre pays sont revenues à leurs niveaux du début des années 2010 (PNUD, 2025) et les inégalités au sein des pays se sont creusées, comme en témoigne la hausse de 0,3 point du coefficient de Gini (Banque mondiale, 2022). En juillet 2021, le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a appelé à repenser le contrat social, en soulignant son importance pour rétablir la confiance entre l'État et la société (ONU, 2021). Son appel, repris dans le rapport « Notre programme commun » (ibid.), a mis en avant la nécessité de redéfinir la manière dont les sociétés fournissent des biens publics, protègent les droits et garantissent la participation, en particulier pour les groupes le plus souvent exclus. Dans ce contexte, il s'avère essentiel d'identifier des instruments efficaces pour élaborer un contrat social plus juste et plus inclusif. **Quelles réformes des politiques sociales et fiscales sont donc nécessaires pour le rendre plus équitable ?**

I. Le rôle d'un contrat social équitable dans la réduction des inégalités

I.A. QU'EST-CE QUE LE CONTRAT SOCIAL ET POURQUOI EST-IL IMPORTANT POUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS ?

Le contrat social désigne un accord implicite ou explicite entre les citoyens et l'État, qui définit des droits et devoirs réciproques afin de garantir la légitimité, l'État de droit et la justice sociale (UNRISD, 2022). John Rawls (1971) le conceptualise à travers le prisme de la « justice comme équité », en proposant qu'une société juste devrait être conçue à partir d'une « position originelle » où les individus, placés derrière un « voile d'ignorance », ignorent leur statut socio-économique. Cette expérience de pensée garantit que les principes choisis soient équitables et impartiaux, posant ainsi les bases de l'État-providence et des institutions redistributives, qui incluent la protection sociale et l'égalité des chances pour tous (Plagerson, 2023).

De ce fait, le contrat social devient fondamental pour réduire les inégalités, car **il fournit à la fois le fondement normatif ainsi qu'institutionnel permettant aux politiques redistributives d'être perçues comme légitimes**

et justes (Birdsall, 2001). En effet, la redistribution via une fiscalité progressive, des transferts sociaux et un accès universel à des services sociaux de qualité pourrait contribuer à réduire les écarts de revenus et d'opportunités, tout en renforçant les capacités, en favorisant la mobilité sociale et en soutenant la cohésion sociale (PNUD, 2019), contribuant ainsi à la réduction des inégalités.

I.B. QU'EST-CE QUI REND UN CONTRAT SOCIAL ÉQUITABLE ?

Si les interprétations d'un contrat social juste varient selon les sociétés, la littérature converge vers trois fonctions essentielles : procédurale, redistributive et participative. **La fonction procédurale** concerne la conception et la mise en œuvre équitables des règles et institutions. Elle implique l'égalité de traitement devant la loi et que les droits sociaux, tels que l'éducation, la santé et la protection sociale, soient clairement définis, garantis par la loi et accessibles (Plagerson, 2023 ; Vonk & Oliver, 2019). L'intégration de ces droits dans les cadres juridiques nationaux aide les États à élargir la protection aux groupes exclus, comme le souligne le Rapport mondial sur la

protection sociale de l'OIT (2021). **La fonction redistributive** désigne l'allocation équitable des ressources et met l'accent sur le rôle de la politique budgétaire dans la lutte contre les inégalités, notamment à travers une fiscalité progressive et des dépenses publiques équitables (Hujo et al., 2024). **La fonction participative** souligne l'importance de l'implication active et inclusive des citoyens dans l'élaboration des décisions publiques, en particulier celles qui concernent la répartition des ressources. Ce renforcement de la participation renforce la responsabilité démocratique et la légitimité du contrat social.

Le contrat social est donc fondamental pour la réduction des inégalités : **il définit la garantie des droits sociaux, la redistribution des ressources et l'inclusion de tous les citoyens dans la prise de décision publique.** Pourtant, dans la pratique, de nombreux systèmes sont incapables de concrétiser cette promesse. Pour rétablir la confiance et promouvoir l'équité, les réformes fiscales et sociales doivent servir de piliers à un contrat social renouvelé.

SYNTHÈSE 1

POLITIQUE SOCIALES ET FISCALES POUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

II. Les politiques sociales et fiscales essentielles pour rétablir l'équité du contrat social

II.A. QUAND LE CONTRAT SOCIAL EST INSUFFISANT

De nombreux contrats sociaux aujourd'hui ne garantissent ni l'accès à un travail décent, ni aux services sociaux essentiels, ni aux opportunités de mobilité sociale.

Dans les contextes marqués par une forte informalité et une faiblesse des systèmes de protection sociale, une grande partie de la population, tels que les chômeurs, les jeunes « NEET » (ni en emploi, ni en études, ni en formation) et les aidants non rémunérés, restent exclues.

En ce sens, la Facilité de recherche UE-AFD sur les inégalités et son Extension (ci-après la « Facilité ») réalisent des diagnostics multidimensionnels des inégalités permettant d'identifier les personnes exclues ainsi que les conditions structurelles qui prévalent. C'est le cas des travaux de [Mudiriza et al. \(2024\)](#) dans leur étude sur le Mpumalanga en **Afrique du Sud**, province où le taux de jeunes NEET est parmi les plus élevés du pays, avec un taux de plus de 37% depuis une décennie, soit plus de 638 000 jeunes de 15 à 35 ans. Les résultats de la Facilité montrent que la probabilité d'être NEET augmente significativement si on est une femme, mariée, avec des enfants de moins de 7 ans et vivant dans un ménage pauvre.

Par ailleurs, de nombreux contrats sociaux se caractérisent par des

systèmes fiscaux régressifs, reposant fortement sur des impôts directs tels que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui pèsent de manière disproportionnée sur les ménages à faible revenu. La Facilité contribue à mettre en évidence ces déséquilibres en analysant les effets distributifs des systèmes fiscaux et de dépenses publiques. Au **Sénégal**, par exemple, [Gueye \(2025\)](#) montre, à travers l'analyse de l'incidence fiscale, que malgré des exonérations et des taux réduits de TVA dans certains secteurs (tels que le tourisme), cette taxe continue d'accroître la pauvreté.

II.B. POURQUOI ET COMMENT LES POLITIQUES SOCIALES ET FISCALES SONT-ELLES ESSENTIELLES POUR RECONSTRUIRE UN CONTRAT SOCIAL PLUS ÉQUITABLE ?

Les travaux de la Facilité démontrent que, dans la pratique, de nombreux contrats sociaux montrent leurs limites : ils ne garantissent pas les droits sociaux, ne favorisent pas une distribution équitable et ne permettent pas une participation significative. Sur la base des trois fonctions du contrat social mentionnées (procédurale, redistributive et participative), un contrat social plus équitable dépend de la manière dont ces fonctions sont mises en œuvre. Les politiques sociales et fiscales constituent les principaux vecteurs de cette mise en œuvre : elles définissent les droits sociaux et les bénéficiaires des services essentiels

(fonction procédurale), la manière dont les ressources sont collectées et réparties (fonction redistributive), et la manière dont les citoyens participent à l'élaboration des décisions publiques (fonction participative) ([Hujo et al., 2024](#)).

La Facilité fournit des exemples concrets du fonctionnement de ces politiques. En **Colombie**, [Monroy et al. \(2022\)](#) soulignent comment des politiques redistributives telles que le programme Colombia Mayor, fournissent des allocations mensuelles aux personnes âgées sans domicile fixe, sans pension ou vivant dans l'extrême pauvreté. En 2020, le programme couvrait l'ensemble du territoire national, touchant près de 1,7 million de personnes. Au **Kenya**, [Manda et al. \(2020\)](#) montre à travers une analyse de l'incidence fiscale que le système fiscal dans son ensemble est modérément progressif, les six déciles de revenus les plus pauvres étant les bénéficiaires nets des impôts et des transferts, tandis que les trois déciles les plus riches sont les contributeurs nets. Ce qui indique que la politique fiscale au Kenya joue un rôle redistributif.

Si on considère que les politiques sociales et fiscales sont essentielles à la mise en œuvre d'un contrat social plus équitable, il reste à déterminer un élément essentiel : **comment les repenser pour que l'équité devienne une réalité ?**

III. Repenser les politiques sociales et fiscales pour un contrat social plus équitable

III.A. RÉSULTATS DE LA FACILITÉ : TRANSFORMER LES POLITIQUES SOCIALES POUR UN CONTRAT SOCIAL PLUS ÉQUITABLE

Les résultats de la Facilité identifient **trois facteurs structurels d'exclusion** : l'insuffisance des aides au revenu, l'accès limité à des emplois décents et la charge disproportionnée du travail de soins non rémunéré. Ces lacunes fragilisent les fondements du contrat social. Chacun de ces facteurs correspond directement à un domaine clé de réforme – transferts monétaires, emploi public et économie du *care* – indispensables pour rendre les contrats sociaux plus inclusifs.

III.A.a. Renforcer l'impact des transferts monétaires

Un domaine central de réforme consiste à repenser les transferts monétaires – un soutien direct au revenu des groupes vulnérables afin de renforcer leur résilience et de promouvoir le développement humain (Fisher et al., 2017). La pandémie de Covid-19 a montré que **les transferts monétaires ne devraient pas se limiter à des réponses d'urgence**. Ils devraient constituer un élément central des systèmes de protection sociale inclusifs.

Un exemple marquant est celui de la subvention sud-africaine *Social Relief of Distress* (SRD) mise en place pendant la pandémie, et analysée par [Bhorat et al. \(2023\)](#). Pour la première fois en **Afrique du Sud**, un transfert monétaire a été directement lié à la situation d'emploi : les données montrent que le versement

de l'allocation a augmenté la probabilité d'emploi d'environ 3 points de pourcentage. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat. Tout d'abord, l'aide a probablement réduit les contraintes de liquidité, ce qui a permis aux bénéficiaires d'investir du temps et des ressources dans la recherche d'emploi, en particulier quand les restrictions de mobilité ont été levées. Ensuite, l'amélioration de la portée administrative de l'allocation au fil du temps a sans doute favorisé une adoption et une efficacité accrues, en particulier parmi les personnes précédemment exclues des canaux d'aide formels.

III.A.b. Repenser le rôle des politiques d'emploi public dans la protection sociale

Un autre domaine clé concerne la restructuration des politiques publiques de l'emploi. **Les programmes d'emplois publics (PEP) peuvent jouer un rôle central en fournissant des emplois aux personnes exclues du marché du travail formel**, surtout en période de crise. Dans le cadre de la Facilité, [Philip \(2025\)](#) montre comment l'introduction du SRD Grant pendant la pandémie en **Afrique du Sud** a permis aux PEP d'évoluer d'une fonction de filet de sécurité vers une valorisation du travail. Le [Presidential Employment Stimulus \(PES\)](#), lancé dans le cadre du [plan de relance économique \(ERRP\)](#) a redéfini l'emploi public comme un outil de soutien aux moyens de subsistance et de relance économique locale. En 2024, il aurait permis de créer plus d'un million d'opportunités de travail, notamment grâce à la [Basic Education Employment Initiative \(BEEI\)](#), le plus

grand programme d'emploi des jeunes de l'histoire de l'Afrique du Sud.

La Facilité apporte également des preuves empiriques des effets multiplicateurs de la BEEI. [Bassier et Budlender \(2024\)](#), en croisant les données anonymisées des participants à la BEEI avec les données à haute fréquence sur les ventes d'un grand distributeur, montrent une augmentation de 15% des dépenses des participants pendant le programme, avec des effets qui persistent après le programme. Selon les estimations, cela représente environ 38 millions de rands (1,9 million d'euros) de valeur ajoutée domestique par mois, dont 19 millions de rands (950 000 euros) ont été consacrés à la masse salariale, ce qui a principalement profité aux économies locales.

III.A.c. Renforcer le rôle central de l'économie du *care*

L'économie du *care* regroupe les activités rémunérées et non rémunérées qui fournissent un soutien aux populations dépendantes (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap ou à besoins spéciaux). Cependant, **l'économie du *care* reste aujourd'hui sous-évaluée, le travail de *care* étant largement non reconnu, non rémunéré** et majoritairement assuré par des femmes. Dans le cadre de la Facilité, les travaux de [Mudiriza et al. \(2024\)](#) en **Afrique du Sud** mettent en évidence les conséquences de ces omissions. Ils montrent comment l'absence de services de soins accessibles enferme les jeunes femmes aidantes dans des rôles domestiques non rémunérés, les privant d'éducation,

SYNTHÈSE 1

POLITIQUE SOCIALES ET FISCALES POUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

d'emploi et de mobilité sociale. Dans la province du Mpumalanga, plus de la moitié des jeunes NEET inactifs et exclus du marché du travail citent leurs responsabilités de soins comme principale raison – et 85,8 % d'entre eux sont des femmes. En revanche, les travaux d'[Orozco et al. \(2024\)](#) au Nuevo León, au **Mexique**, soulignent que **le care peut être un levier de mobilité sociale**. Les filles issues de ménages à faibles revenus qui avaient accès à des services de garde pour la petite enfance ont vu leur position sur un indice de mobilité sociale s'améliorer de 15 points – passant du 25^e au 40^e percentile – par rapport à celles n'ayant pas accès à ces services.

L'approche de la Facilité ne se limitant pas au constat, en **Afrique du Sud**, elle recommande d'**investir dans des services de soins communautaires** afin de libérer du temps pour les aidants – en particulier les jeunes femmes – et leur permettre de reprendre l'école ou le travail. Au **Mexique**, elle préconise **l'intégration systématique des services de care dans les dispositifs de protection sociale**, en ciblant particulièrement les ménages à faibles revenus. Ces résultats de recherche ont également alimenté les débats nationaux au Mexique.

Lors d'un entretien, Rocío Espinosa Montiel, chercheuse au Centro de Estudios Espinosa Yglesias (CEEY) et partenaire de recherche dans le cadre de la Facilité, souligne que, bien que la question du care soit devenue une priorité pour les femmes parlementaires et figure à l'agenda social du gouvernement actuel, les avancées en matière de réformes juridiques et fiscales sont lentes. Elle met cependant en avant des innovations prometteuses au niveau local, telles que la banque du temps

de San Pedro Garza García, qui facilite les échanges communautaires de services de soins. Ces initiatives montrent que, si des réformes à grande échelle restent nécessaires, des modèles communautaires – comme ceux suggérés par la Facilité – peuvent offrir des solutions de care flexibles et accessibles, permettant aux femmes de retrouver l'accès à l'éducation et au marché du travail.

Cette perspective se retrouve également en **Colombie**. Dans un entretien avec le Dr Oscar Becerra, professeur associé à l'Universidad de los Andes et partenaire de recherche dans le cadre de la Facilité, l'importance des initiatives locales est mise en avant. Il cite les Manzanas del Cuidado de Bogotá, qui proposent des services coordonnés de soins, d'éducation et de bien-être dans les quartiers, ainsi que Semillas de Apego, un programme de soutien psychosocial destiné aux jeunes mères vivant dans des zones rurales touchées par le conflit. Becerra souligne également la contribution unique que peut apporter la Facilité : non seulement en identifiant et rendant visibles les barrières structurelles rencontrées par les aidants, mais aussi en soutenant des stratégies ancrées dans la réalité locale et adaptées aux besoins des communautés.

III.B. RÉSULTATS DE LA FACILITÉ : TRANSFORMER LES POLITIQUES FISCALES POUR UN CONTRAT SOCIAL PLUS ÉQUITABLE

Les travaux de la Facilité montrent également que les systèmes fiscaux présentent souvent deux insuffisances majeures : ils ne parviennent pas à transformer les dépenses publiques en impacts équitables et génèrent des recettes d'une manière qui

renforce les inégalités. Pour remédier à ces insuffisances, **les réformes doivent viser à améliorer l'impact distributif des dépenses publiques et à renforcer la mobilisation des ressources domestiques par une fiscalité plus progressive**. Ces deux axes correspondent directement aux conclusions de la Facilité sur la manière dont la politique fiscale peut devenir un outil de redistribution à la fois plus efficace et plus légitime.

III.B.a. Mobiliser des ressources domestiques pour une fiscalité plus inclusive

Renforcer la capacité fiscale – en « collectant davantage et en dépensant mieux » – permet non seulement de soutenir des investissements sociaux stratégiques, mais favorise également la responsabilisation, renforçant ainsi la relation participative entre les citoyens et l'État. Pourtant, dans de nombreux pays à faibles revenus, la mobilisation des ressources domestiques est limitée par un fort niveau d'informalité, des assiettes fiscales étroites et des systèmes régressifs qui pèsent sur les plus pauvres. En appliquant la méthodologie Commitment to Equity (CEQ) ([Lustig & Higgins, 2017](#)), [Akim et al. \(2020\)](#) montrent que, au **Mali**, au **Sénégal** et en **Côte d'Ivoire**, la combinaison de taxes directes légèrement progressives, de taxes indirectes régressives et de dépenses publiques progressives dans le domaine de l'éducation se traduit par un effet légèrement progressif des systèmes fiscaux sur la réduction des inégalités.

La Facilité apporte une valeur ajoutée en traduisant ces résultats en recommandations concrètes, telles que l'élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers parmi les contribuables les plus riches,

la révision des exonérations de TVA afin de renforcer l'équité, ou encore l'introduction de taxes ciblées sur le tabac, l'alcool, les boissons sucrées et les produits à forte intensité carbone. Ce faisant, **la Facilité accompagne les pays partenaires dans la conception de systèmes fiscaux non seulement plus efficaces, mais aussi plus équitables.**

III.B.b. Rendre les dépenses publiques plus transparentes et équitables

En période de transformation et d'instabilité, la légitimité du contrat social dépend autant de la transparence des recettes que de leur allocation. L'analyse d'incidence fiscale joue un rôle essentiel en évaluant qui supporte la charge fiscale et qui bénéficie des dépenses publiques ([Amjad, 2019](#)).

En **Colombie**, une étude dans le cadre de la Facilité réalisée par [Núñez et Lasso \(2024\)](#) montre qu'en dépit d'une réforme fiscale en 2018, la capacité redistributive du système reste limitée. En 2020, la pauvreté a augmenté de 43,4 % à 44,6 % après prise en compte des impôts et transferts, principalement en raison de l'effet régressif de la TVA et de la portée limitée de certains programmes sociaux. Cependant, les dépenses sociales ont contribué à réduire l'extrême pauvreté (de 16,6 % à 15,4 %) avec un impact plus significatif sur les inégalités, l'indice de Gini passant de 0,596 à 0,533.

Une étude complémentaire menée par Alvarez et al. (2025) a appliqué la méthodologie CEQ avec une perspective genre, dans un contexte de forte informalité et une répartition inégale des responsabilités de care. Les résultats montrent qu'à revenu

égal, les femmes – en particulier les ménages dirigés par des femmes et dépendant de revenus informels avec des obligations de soins – sont exposées à un risque de pauvreté significativement plus élevé que les hommes. Les ménages dirigés par des femmes enregistrent un taux de pauvreté supérieur de 9,3 points de pourcentage à ceux dirigés par des hommes, 1,6 point de pourcentage de cet écart étant attribué à une dépendance plus importante aux revenus informels. Ces résultats mettent en évidence les limites des instruments fiscaux actuels et soulignent la nécessité de politiques plus inclusives, capables de reconnaître et de traiter les vulnérabilités spécifiques résultant de l'intersection entre le genre, l'informalité et les structures familiales.

Conclusion

Cette synthèse a examiné comment les politiques sociales et fiscales doivent être repensées pour construire un contrat social plus équitable, capable de répondre à l'aggravation des inégalités et aux limites des systèmes actuels. Dans ce contexte, la Facilité joue un rôle crucial – non seulement en identifiant les failles des contrats sociaux, mais aussi en fournissant des outils et données pour les renforcer.

La Facilité identifie les axes clés de réforme : élargir les programmes de transferts monétaires inclusifs, repenser les politiques d'emploi public, investir dans l'économie des soins, et garantir une fiscalité équitable et des dépenses sociales efficaces. La Facilité contribue ainsi à renforcer la capacité des gouvernements et de leurs partenaires à concevoir des contrats sociaux plus inclusifs, plus justes mais aussi fondés sur la légitimité, la responsabilité et la participation citoyenne.

SYNTHÈSE 2

ADAPTER LES POLITIQUES SOCIALES ET FISCALES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS EN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Les transitions vertes risquent d'accroître les inégalités sur le marché du travail à moins que les politiques fiscales et sociales ne soutiennent les plus vulnérables / © Matahati Productions.



Selon les Nations unies, les transitions écologiques correspondent à un ensemble de transformations systémiques et intersectorielles vers des pratiques respectueuses du climat et durables sur le plan environnemental (UNDESA, 2022). Au-delà de la lutte contre la crise climatique, ces transitions offrent l'opportunité de transformer les économies et les sociétés en s'attaquant aux défis du développement durable et aux inégalités structurelles. Cependant, les transitions écologiques peuvent provoquer des chocs socio-économiques pouvant accentuer les inégalités entre groupes sociaux (OCDE, 2024). D'où l'importance croissante portée à la manière de rendre les transitions écologiques justes – en veillant à ce que leurs bénéfices soient largement partagés et que leurs coûts ne pèsent pas de façon disproportionnée sur les plus vulnérables. Dans cette perspective, les politiques sociales peuvent contribuer à atténuer les effets de la transition sur les populations les plus affectées, tandis que les politiques fiscales peuvent l'accompagner en mobilisant des ressources et en créant des incitations vers des résultats plus inclusifs et durables. D'où la nécessité d'examiner comment concevoir ces politiques pour permettre des transitions écologiques équitables : quelle est l'approche équitable à adopter en matière de transitions écologiques dans le contexte politique actuel ?

I. L'importance d'une approche juste des transitions écologiques

I.A. LES IMPACTS SOCIAUX DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

Une approche juste est indispensable en raison des effets sociaux potentiellement inégaux des transitions. Dans les économies dépendantes des combustibles fossiles, la transition affecte de manière disproportionnée les travailleurs employés directement dans ces secteurs ainsi que ceux qui y sont indirectement liés par le biais des chaînes d'approvisionnement (OCDE, 2022). L'effort de reconversion pèse surtout sur les travailleurs les moins qualifiés, tandis que les emplois « verts » sont principalement concentrés dans les segments hautement qualifiés (OCDE, 2024). Dans le cadre de la Facilité de recherche UE-AFD sur les inégalités et son Extension (ci-après la « Facilité »), [Becerra et Piñeros-Ruiz \(2025\)](#) montrent comment le marché du travail en **Colombie** illustre cette tendance : les travailleurs ayant un diplôme universitaire ou post-universitaire – en particulier en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques – ont une probabilité significativement plus élevée d'occuper des emplois verts. En revanche, les personnes issues d'une formation technique et professionnelle occupent moins souvent des emplois directement concernés par la transition (14 % du total). Par ailleurs,

les marchés du travail les plus affectés se caractérisent souvent par une forte informalité, ce qui renforce la vulnérabilité des travailleurs du fait de l'accès limité à la formation, aux avantages et à l'emploi sécurisé stable. Certains groupes sont particulièrement exposés, notamment les femmes. Les auteurs montrent qu'elles ont 8,4 % moins de probabilité que les hommes d'exercer des professions au potentiel vert direct, avec seulement 11,1 % d'emploi féminin contre 19,5 % d'emploi masculin.

I.B. LES DIFFÉRENTS IMPACTS SOCIAUX ET DISTRIBUTIFS DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

Un enjeu central concerne les effets redistributifs des transitions, **surtout lorsque des instruments fiscaux (taxes énergétiques, réformes des subventions) sont introduits sans mécanismes de redistribution.** Les ménages à faibles revenus consacrant une part plus importante de leurs revenus à leurs besoins énergétiques et ayant une capacité d'adaptation limitée, ils sont particulièrement vulnérables aux politiques de transition inéquitables. Au **Mexique**, l'exemple de l'IEPS (taxe spéciale sur la production et les services) sur les carburants illustre cette vulnérabilité. Scott et al. (2024) montrent qu'entre 2012 et 2020, l'IEPS est passée d'une subven-

tion équivalant à 1,3 % du PIB à une taxe d'ampleur similaire – alourdissant de 2,6 % la charge fiscale nette des ménages. Combiné à une hausse de la TVA, l'effet s'est avéré régressif, pénalisant davantage les ménages pauvres, vu le caractère régressif de la TVA et de l'IEPS.

De même, la tarification du carbone, visant à internaliser les coûts environnementaux, peut également avoir des effets régressifs si elle n'est pas conçue avec des mesures compensatoires pour les groupes les plus vulnérables. En **Indonésie**, [Nasrudin et al. \(2025\)](#) montrent qu'une taxe carbone fixée à 30 € par tCO₂ a un impact légèrement régressif, les ménages pauvres consacrant une part plus élevée de leur revenu à l'énergie. L'étude note également que l'effet global sur les inégalités dépend toutefois fortement de l'existence et de la conception de mesures fiscales d'accompagnement – d'où l'importance de mécanismes de compensation afin de rendre la tarification du carbone socialement équitable.

Si les inégalités sociales et les effets de la transition sur le bien-être justifient la nécessité d'une approche équitable de cette transition, **il devient alors nécessaire de définir ce qu'est une transition juste.**

SYNTHÈSE 2

ADAPTER LES POLITIQUES SOCIALES ET FISCALES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS EN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

II. Qu'est-ce qu'une approche juste des transitions écologiques ?

II.A. INTÉGRER LE PRINCIPE « NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ » (LNOB - LEAVE NO ONE BEHIND) DANS LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

Depuis 2015 avec l'adoption de l'Agenda 2030 et de l'Accord de Paris, un nouveau paradigme relie action climatique et développement en faveur des pauvres, intégrant le principe de LNOB (Mensah et al., 2022). L'appliquer, c'est **prioriser les politiques ciblant les populations les plus affectées par les dommages environnementaux et socio-économiques**, afin qu'ils puissent s'adapter, réagir et bénéficier de l'économie bas carbone. Cela exige de renforcer les mesures d'adaptation, de gérer les transitions dans les régions dépendantes des fossiles et de remédier aux effets indésirables des politiques, tels que les pertes d'emplois et la hausse des inégalités (OCDE, 2018).

II.B. QUI DOIT ASSUMER LES COÛTS DES TRANSITIONS ?

Des transitions justes supposent de clarifier la répartition des coûts et bénéfiques au sein et entre les sociétés. Les principes de **responsabilité partagée** et de **contribution équitable** reconnaissent que, si tous les acteurs doivent être impliqués dans la transition, ils n'ont pas tous la même capacité à contribuer ni la même responsabilité historique en matière d'émissions. Les individus à hauts revenus, les gros émetteurs et les pays les plus riches doivent assumer une part plus importante des coûts financiers et sociaux. Les chiffres sont édifiants : depuis 1990, les 1 % les plus riches sont responsables de 23 % de l'augmentation totale des émissions de gaz à effet de serre (OCDE, 2024). En 2019, ce même 1 % a généré 15 % des émissions globales (Stockholm Environment Institute, 2024). À l'inverse, les 46 pays les moins

avancés, qui abritent plus de 1,1 milliard de personnes, ont très peu contribué aux émissions mais ont subi 69 % des décès liés aux catastrophes climatiques au cours du dernier demi-siècle (OCDE, 2024).

Si une transition juste doit ne laisser personne de côté et répartir les responsabilités selon les capacités et expositions au risque, la question devient : **comment traduire efficacement ces principes en politiques sociales et fiscales permettant des transitions écologiques équitables ?**

III. Concevoir des transitions écologiques justes par les politiques sociales et fiscales

III.A. RÉSULTATS DE LA FACILITÉ SUR LE RÔLE DES POLITIQUES SOCIALES DANS LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS DANS LE CONTEXTE DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

Les recherches menées dans le cadre de la Facilité indiquent que les transitions écologiques risquent d'accentuer les inégalités sur le marché du travail à moins que les politiques

sociales ne soient conçues pour identifier et soutenir les personnes les plus exposées. **Cette section présente trois réponses politiques** : profilage et conception de solutions pour les groupes exposés, développement des compétences pour le futur marché du travail et planification adaptée au genre et à la jeunesse. Ces politiques illustrent comment des politiques sociales ciblées et adaptées peuvent réduire les inégalités tout en respectant le principe de LNOB.

III.A.a. Profiler les risques et concevoir des mesures pour atténuer les impacts sur le marché du travail

Des transitions écologiques planifiées requièrent des politiques sociales afin d'atténuer les éventuels effets négatifs sur l'emploi. Il est essentiel d'**identifier ex-ante les groupes à risque, afin de permettre aux décideurs politiques d'anticiper les perturbations du marché du travail**



et d'éviter d'exacerber les inégalités existantes. Il est donc nécessaire d'établir des profils sectoriels, régionaux et démographiques précis des personnes structurellement exposées à ces perturbations. En **Afrique du Sud**, [Bhorat et al. \(2025\)](#) dressent, dans le cadre de la Facilité, le profil des travailleurs du secteur minier du charbon qui risquent une perte d'emploi en raison de la transition énergétique : près de 80 % des emplois miniers du charbon se concentrent dans la province de Mpumalanga, avec une main-d'œuvre relativement jeune, ce qui indique des besoins d'emploi durables, plutôt qu'un secteur vieillissant. En outre, l'étude souligne un risque élevé de pertes de salaires en cas de réaffectation à d'autres secteurs, les inégalités salariales étant plus faibles dans l'industrie minière du charbon que dans l'économie formelle au sens large. La Facilité souligne, à partir de ces conclusions, **l'importance cruciale des données désagrégées et des estimations fiables pour éclairer des politiques ciblées**. Les données mentionnées justifient la priorisation des initiatives de développement de compétences et de placement professionnel qui soient adaptés à une main-d'œuvre jeune et vulnérable.

Cependant, la Facilité ne se contente pas d'identifier les personnes les plus exposées. Elle fournit également des orientations et des solutions concrètes pour soutenir les travailleurs déplacés à travers un ensemble de mesures de protection sociale. Bhorat et al. (2025) développent une matrice de politiques de transition juste, qui attribue des mesures de protection sociale à des cohortes spécifiques de travailleurs déplacés en fonction de leur âge et de leurs compétences. Ces mesures incluent une aide ponctuelle au revenu, une aide à la mobilité, des formations et des options de

retraite anticipée. L'étude présente cinq scénarios d'orientation politique pour trois niveaux de réduction des effectifs. Il est à noter que, même dans des scénarios de licenciements élevés, les coûts restent modérés (0,6 % à 4 % du budget actuel de protection sociale). L'analyse souligne surtout que **l'Afrique du Sud** dispose déjà d'instruments qui peuvent être utilisés pour une mise en œuvre efficace ([Unemployment Insurance Fund - UIF](#), [Labour Activation Programme](#), [Temporary Employer/Employee Relief Scheme - TERS](#)).

III.A.b. Développer les compétences du futur marché du travail pour une économie plus diversifiée et inclusive

Des transitions justes exigent une diversification économique au-delà des activités fossiles. **Les politiques sociales doivent donc favoriser des investissements dans des compétences adaptées aux secteurs émergents**. Dans le district de Nkangala en **Afrique du Sud**, fortement dépendant du charbon, [Mlauzi et al. \(2025\)](#) analysent l'écosystème de compétences des micro, petites, et moyennes entreprises (MPME), révélant des biais structurels en faveur des grandes entreprises. Au-delà du diagnostic, la Facilité recommande d'intégrer les industries locales aux chaînes de valeur vertes pour coconstruire des formations alignées sur les besoins régionaux (énergies vertes, infrastructures, et fabrication durable). La Facilité souligne notamment que les stratégies de formation doivent aller au-delà des savoir-faire génériques pour privilégier des parcours vers l'emploi. C'est ce que confirme l'entretien avec l'expert Oscar Becerra, professeur associé à l'Universidad de Los Andes et contributeur aux travaux de la Facilité, qui souligne l'importance

des cadres institutionnels et de la collaboration au niveau des entreprises pour rendre les efforts de formation efficaces. En **Colombie**, le SENA (*Servicio Nacional de Aprendizaje*), un organisme national de formation professionnelle fortement présent au niveau régional, joue un rôle clé pour le développement des compétences adaptées à une économie en transformation. Cependant, Oscar Becerra souligne l'importance de compléter cet effort institutionnel par des formations spécifiques, qui soient co-conçues avec les entreprises et organisations sectorielles afin de garantir leur adéquation avec la demande réelle du marché du travail. Dans les secteurs dominés par les petits producteurs, des acteurs collectifs tels que les syndicats ou les fédérations de producteurs, peuvent mutualiser les ressources et capacités techniques afin d'offrir des formations plus efficaces.

III.A.c. Intégrer les perspectives de genre et de jeunesse dans les transitions écologiques

Les recompositions du marché du travail induites par les transitions écologiques ne sont neutres ni en termes de genre, ni en termes d'âge (OCDE, 2024). Il est donc essentiel d'intégrer une perspective sensible au genre et à l'âge dans la planification de la transition, **en particulier en ce qui concerne les jeunes NEET** (ni en emploi, ni en études, ni en formation). En Mpumalanga, la province d'**Afrique du Sud** la plus touchée par la sortie du charbon, [Mudiriza et al. \(2024\)](#) analysent le profil des NEET et trouvent un taux de NEET chez les jeunes de 45,9% en 2023 avec de fortes disparités en termes de genre. Les femmes jeunes, mariées, issues de ménages à faibles revenus et ayant des enfants de moins de sept ans sont beaucoup plus susceptibles d'être NEET. Les

SYNTHÈSE 2

ADAPTER LES POLITIQUES SOCIALES ET FISCALES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS EN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

responsabilités de soins constituent un obstacle majeur : plus de la moitié des jeunes NEET citent les responsabilités familiales comme la principale raison de leur désengagement du marché du travail, et 85,8 % d'entre eux sont des femmes. Grâce à ces données désagrégées des profils à risque, la Facilité permet aux gouvernements de concevoir des politiques sociales ciblées et adaptées aux vulnérabilités spécifiques des différents groupes. Parmi les priorités les plus urgentes figurent les mesures visant à **faciliter la transition école-emploi pour les jeunes à faibles revenus**, notamment par le développement des compétences alignées sur les besoins du marché du travail, ainsi que **les mesures renforçant l'économie des soins (petite enfance, soutien aux familles) afin de lutter contre les obstacles liés au genre**.

Dr Kate Philip, responsable du programme présidentiel sud-africain de relance de l'emploi et contributrice aux travaux de la Facilité, confirme : favoriser la participation des femmes au marché du travail nécessite non seulement de nouvelles opportunités dans le cadre des transitions écologiques, mais également un soutien aux responsabilités familiales qui limitent souvent la participation des femmes. **Deux leviers politiques sont essentiels** pour y arriver. D'abord, une base solide de protection sociale – comprenant des allocations familiales, des aides sociales, et des pensions – offre une sécurité en termes de revenu permettant aux aidants de répondre aux besoins de leur famille sans aggraver leur marginalisation. Ensuite, les programmes d'emploi public peuvent reconnaître et rémunérer le travail de soins, souvent invisible et non rémunéré. L'intégration par l'**Afrique du Sud** des rôles de soins dans son [programme présidentiel de relance de l'emploi \(PES\)](#) illustre ce

point. Des dispositifs flexibles, comme le travail à temps partiel proposé par le [Social Employment Fund](#), sont particulièrement efficaces pour favoriser la participation des femmes. Pour les jeunes, souligne-t-elle, la participation augmente nettement lorsque le travail est perçu comme digne, valorisant et socialement reconnu.

III.B. COMMENT LES POLITIQUES FISCALES PEUVENT FINANCER LA TRANSITION TOUT EN PROMOUVANT L'ÉQUITÉ

Les résultats de la Facilité mettent en évidence **deux faiblesses structurelles de systèmes fiscaux qui menacent l'équité dans le cadre des transitions écologiques** : (1) des subventions inefficaces profitant surtout aux plus aisés ; (2) une fiscalité pouvant être régressive si elle est mal conçue. Deux leviers de politiques fiscales sont essentiels pour aligner la transition avec le principe de contribution équitable : réaffecter les subventions et mettre en place une fiscalité environnementale progressive.

III.B.a. Réorienter les subventions énergétiques pour créer de l'espace fiscal et soutenir les investissements verts inclusifs

Conformément aux principes d'équité et de contribution juste, **les réformes des subventions énergétiques constituent l'un des outils les plus efficaces pour corriger les déséquilibres distributifs et libérer des ressources publiques** afin de financer des transitions écologiques équitables. Plutôt que de supprimer les subventions, les réorienter vers des investissements verts ciblés socialement – en particulier pour les ménages à faibles revenus – peut à la fois élargir l'espace fiscal et améliorer l'équité

de la transition. En pratique, cela pourrait passer par le remplacement des subventions régressives basées sur la consommation, qui favorisent disproportionnellement les ménages à hauts revenus, par des aides en nature, comme l'installation de panneaux solaires sur les toits, en priorité pour les ménages à revenus faibles et moyens.

Pour illustrer cette approche, Fuentes Bracamontes et al. (2025) ont mené une étude au Nuevo León (**Mexique**) dans le cadre de la Facilité, proposant une reconfiguration stratégique des subventions électriques afin de corriger à la fois les inefficiences distributives et les contraintes d'infrastructure. Ce travail va au-delà de l'analyse : la Facilité a développé un scénario de réforme adapté aux conditions socioéconomiques locales et aux modèles de consommation énergétique. L'approche recommandée consiste à réallouer les subventions électriques existantes vers l'installation à grande échelle de panneaux solaires sur les toits dans des municipalités stratégiques. Selon les estimations, cette réorientation permettrait d'installer environ 74 000 systèmes solaires chaque année. Sur une période de cinq ans, cela représenterait une capacité installée cumulée de plus de 1 000 MW, soit l'équivalent d'une grande centrale solaire, mais sous une forme distribuée. La part d'électricité couverte par ce programme – entre 6,9 % et 9,2 % de la consommation régionale totale – peut sembler modeste, mais elle est significative pour deux raisons. Premièrement, elle serait atteinte sans construire de nouvelles centrales centralisées ni étendre le réseau de transport. Deuxièmement, elle bénéficierait directement aux ménages grâce à l'accès à une énergie propre et à la réduction des coûts d'électricité sur le long terme, tout en soutenant les objectifs plus larges de transition énergétique du Mexique.

III.B.b. Utiliser une fiscalité environnementale progressive pour financer une transition juste

Au-delà des réallocations des ressources existantes, une transition écologique équitable nécessite également de **mobiliser de nouvelles recettes de manière progressive et socialement durable**. Les taxes environnementales peuvent élargir l'espace budgétaire en internalisant les coûts environnementaux tout en renforçant la fonction redistributive du système fiscal. Cependant, afin d'éviter d'aggraver les inégalités, ces mesures doivent **s'accompagner d'analyses de leur impact distributif et s'intégrer dans le cadre plus large des dépenses publiques**. La Facilité apporte une valeur ajoutée significative à ce sujet en accompagnant la conception de politiques publiques s'appuyant sur des données empiriques et des analyses distributives.

Au **Mexique**, [Scott et al. \(2024\)](#) évaluent l'impact distributif de la taxe IEPS sur les carburants, un impôt indirect à la consommation appliqué aux énergies fossiles. Ils montrent qu'entre 2014 et 2020, le revenu consommable des ménages extrêmement pauvres est passé d'une réduction de 2,3 points de pourcentage (par rapport au revenu du marché des ménages) à une augmentation de 0,5 point de pourcentage. Autrement dit, la hausse des impôts indirects comme l'IEPS a largement compensé l'effet de réduction de la pauvreté des transferts directs pour les ménages les plus pauvres. Ce résultat souligne le potentiel régressif de la fiscalité environnementale lorsqu'elle n'est pas accompagnée de mesures compensatoires adéquates.

La Facilité joue un rôle crucial : non seulement elle permet d'identifier ce déséquilibre, mais **elle facilite également l'élaboration de recommandations politiques**

concrètes. Parmi celles-ci, la redistribution des ressources via un transfert universel pur serait un mécanisme efficace pour compenser les effets régressifs. Un transfert universel pur correspond à un montant égal par habitant et inconditionnel pour l'ensemble de la population - essentiellement la forme la plus simple de transfert, souvent associée à l'idée d'un revenu de base universel. Même s'il est financé par une taxe verte régressive, un transfert universel pourrait accroître substantiellement la redistribution fiscale (de 2,9 à 4,7 points de Gini), réduire l'extrême pauvreté de 4 points et quasiment éliminer l'effet global d'appauvrissement (qui passerait de 5,4 à 1,7 point). Dans ce scénario, seuls les trois déciles de revenu les plus élevés apparaissent comme contributeurs nets.

Conclusion

Cette synthèse précise ce qu'implique une approche juste des transitions vertes dans le contexte politique actuel. Indispensables pour la soutenabilité environnementale, ces transitions risquent de creuser les inégalités si la justice n'en constitue pas le socle. Deux engagements fondamentaux doivent structurer une transition juste : ne laisser personne de côté et répartir équitablement les coûts. La Facilité fournit aux gouvernements et partenaires des preuves et des outils pour opérationnaliser cette équité : identification des travailleurs à risque, conception des stratégies de formation inclusives, prise en compte des vulnérabilités des jeunes et des femmes, et proposition de politiques fiscales progressives (réallocation de subventions, fiscalité environnementale équitable). Ensemble, ces politiques sociales et fiscales concilient objectifs climatiques et sociaux, afin que la transition verte devienne un levier d'équité plutôt qu'une source d'exclusion.

SYNTHÈSE 3

TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES DURABLES ET POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES SOUS L'ANGLE DE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS



Les résultats de recherche montrent que la transition verte ne doit pas être seulement durable sur le plan environnemental, mais aussi socialement juste / © Bénédicte Desrus/AFD.



imiter les conséquences les plus graves du changement climatique exigera une baisse rapide et soutenue des émissions mondiales au cours de la prochaine décennie, avec un objectif de neutralité carbone à l'horizon du milieu du siècle (GIEC, 2019). Le concept de transition juste reconnaît que les efforts d'atténuation du changement climatique doivent aller de pair avec des mesures de réduction de la pauvreté et des inégalités. Alors que les impacts du changement climatique aggravent déjà les vulnérabilités socio-économiques existantes, il est essentiel d'éviter un scénario où les plus défavorisés – qui ont le moins contribué à la crise climatique – supporteraient la plus grande part des coûts de la transition. Dans les discussions sur l'énergie et l'environnement, la notion de transition juste s'impose de plus en plus comme référence pour la construction d'économies durables (Müllerová et al., 2023). Pourtant, son usage répandu se traduit rarement par des politiques qui font réellement de l'équité un principe structurant. Une transition véritablement juste exige d'accorder de l'attention non seulement aux résultats visés, mais aussi à leur mise en œuvre : qui participe, à quelles conditions et qui, au final, en bénéficie. L'inclusion ne garantit pas à elle seule l'équité – lorsqu'elle se fait dans des conditions défavorables (tarifs élevés, accès restreint aux services, exclusion des décisions), elle peut même creuser les inégalités. Il faut donc explorer comment les trois dimensions de la justice – procédurale, distributive et réparatrice – peuvent être intégrées à la conception des politiques. **La question centrale est : comment garantir une transition verte équitable ?**

I. Que signifie réellement une transition verte équitable ?

I.A. QUE DÉSIGNE LA « TRANSITION JUSTE » ?

Née dans les années 1980 à l'initiative de syndicats américains réclamant une protection pour les travailleurs des secteurs à forte intensité environnementale (Newell & Mulvaney, 2012), **la transition juste a évolué au-delà de son objectif initial de redistribution et d'atténuation** pour aborder un ensemble plus large d'enjeux sociaux et d'équité liés aux transitions bas carbone. L'OCDE (2025) adopte une perspective plus large qui souligne la nécessité de gérer les impacts distributifs, de garantir un partage équitable des bénéfices, d'atténuer les coûts de transition et d'indemniser les groupes défavorisés. De plus en plus de pays intègrent les principes de transition juste dans leurs stratégies climatiques. Notamment, le *Just Transition Framework* adopté par l'Afrique du Sud en 2022 relie la transition énergétique à l'histoire des inégalités du pays et place les groupes vulnérables au centre des décisions (Presidential Climate Commission – PCC, 2022).

I.B. POURQUOI L'ÉQUITÉ DOIT-ELLE ÊTRE AU CŒUR DES TRANSITIONS ?

Parler de « transition juste » implique d'aller au-delà de la conception d'un système énergétique ou environnemental plus équitable. Cela suppose également examiner de près le chemin qui y conduit. Comme le montrent les analyses critiques (Ledger, 2022), invoquer « l'inclusion » ne garantit pas l'équité. L'enjeu ne réside pas uniquement dans la réalisation de l'inclusion, mais dans ses modalités : selon quelles conditions et au bénéfice de qui. **Faire de l'équité un principe directeur implique de garantir que la justice s'applique non seulement aux résultats, mais aussi aux processus de la transition.** Cela suppose de prendre en compte trois dimensions essentielles de la justice – procédurale, distributive et réparatrice – telles que définies dans le *Just Transition Framework* de l'Afrique du Sud (2022). La **justice procédurale** garantit une participation significative des travailleurs, des communautés et des petites entreprises à l'élaboration des politiques. La **justice distributive**

exige un partage équitable des coûts et des bénéfices de la transition, en reconnaissant que la décarbonisation crée des gagnants et des perdants le long des emplois, des chaînes de valeur et des flux de ressources. La **justice réparatrice** exige de remédier aux préjudices historiques envers les personnes, les communautés et les écosystèmes par le biais de compensations, de mesures correctives, et d'une gouvernance inclusive.

Si l'équité doit fonder les transitions justes et les nouveaux systèmes énergétiques, il faut interroger les hypothèses qui structurent notre approche actuelle de la transition. Dans l'élaboration concrète des politiques, **l'équité reste trop rarement centrale.** Comprendre l'écart entre les principes affichés et la réalité pratique suppose d'analyser la configuration présente de la transition écologique.

SYNTHÈSE 3

TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES DURABLES ET POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES SOUS L'ANGLE DE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

II. Les caractéristiques de la transition verte actuelle

II.A. QUI ACCÈDE AUX EMPLOIS VERTS ?

Les emplois verts comptent parmi les principales promesses de la transition : ils devraient être meilleurs, plus stables et plus durables (OIT, 2025). Pourtant, l'accès à ces opportunités est loin d'être égalitaire. Dans de nombreux contextes, **les bénéfiques économiques des emplois verts se concentrent chez les groupes déjà favorisés**, tandis que les populations vulnérables restent exclues. La Facilité apporte des preuves désagrégées qui montrent comment les dynamiques du marché du travail « vert » peuvent renforcer les inégalités existantes. En **Colombie**, par exemple, [Becerra et Piñeros-Ruiz \(2025\)](#) montrent que les emplois verts sont effectivement mieux rémunérés, de meilleure qualité et concentrés dans le secteur formel mais principalement occupés par des hommes urbains diplômés et appartenant aux déciles de revenu supérieur. En revanche, les femmes, les jeunes et les communautés rurales sont largement exclus des emplois créés par la transition verte, surtout lorsque l'accès à ces emplois est régi par des logiques de marché valorisant capital humain, ressources financières et accès aux réseaux économiques.

II.B. QUI PROFITE DES FLUX FINANCIERS GÉNÉRÉS PAR LA TRANSITION ?

La transition verte génère des recettes fiscales substantielles – potentiellement progressives et redistributives – grâce à des instruments tels que les taxes sur l'énergie et la tarification du carbone. Pourtant, **en pratique, ces outils ont souvent des effets régressifs**, pénalisant les groupes vulnérables – en particulier lorsque la consommation d'énergie, bien que moindre en termes absolus, représente une part plus importante du budget des ménages à faibles revenus. **La Facilité documente ces effets en analysant comment la fiscalité environnementale affecte différents groupes**, pour évaluer l'alignement des instruments fiscaux avec les objectifs d'équité. [Scott et al. \(2025\)](#) évaluent l'impact distributif de la taxe sur les carburants IEPS (taxe spéciale sur la production et les services) au **Mexique** et montrent que l'augmentation des taxes indirectes a neutralisé une partie des effets positifs des transferts directs sur la réduction de l'extrême pauvreté. En d'autres termes, l'objectif redistributif du système fiscal est compromis si les recettes environnementales ne sont pas réorientées vers les déciles les plus pauvres. Sans cette redistribution, les groupes à faibles revenus sont tenus de contribuer au financement de la transition verte sans bénéficier de manière significative de ses flux fiscaux.

II.C. QUI DÉTIENT LES INFRASTRUCTURES VERTES ?

Les infrastructures qui favorisent la transition verte – parcs solaires, parcs éoliens, réseaux intelligents et systèmes de stockage – sont bénéfiques pour l'environnement, mais restent en grande partie la propriété d'acteurs privés, de grands services publics et d'entreprises multinationales (Hughes, 2021). La question de la propriété n'est pas marginale : le cadre sud-africain de transition juste l'inclut explicitement, soulignant la nécessité d'une démocratisation et d'une diversification de la propriété pour l'équité, la résilience et l'accès à l'énergie. **La concentration de la propriété soulève des préoccupations cruciales**, car elle détermine le contrôle des profits, des décisions stratégiques et de l'accès à l'énergie. Lehmann-Grube et al. (2025) mettent en évidence l'exemple, en **Afrique du Sud**, du programme d'approvisionnement des producteurs indépendants d'énergie renouvelable qui illustre pertinemment. En réponse, le syndicat NUMSA (*National Union of Metalworkers of South Africa*) a publié un manifeste prônant une propriété sociale et un contrôle démocratique arguant qu'un modèle axé sur le profit entraîne des tarifs élevés, des transferts de risques vers l'État et à un ralentissement de l'expansion des énergies renouvelables.



II.D. QUI BÉNÉFICIE DES POLITIQUES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ?

Les politiques de protection de l'environnement – aires protégées, programmes de reboisement, compensations pour la biodiversité – sont souvent présentées comme servant l'intérêt général et la justice environnementale. Sans socle d'équité et de justice réparatrice, leur mise en œuvre peut créer de fortes inégalités distributives. **Les approches descendantes (top-down) excluent fréquemment les communautés locales de la gouvernance des ressources**, limitant leurs moyens de subsistance. La Facilité contribue

à documenter ces effets distributifs et à évaluer l'impact des efforts de conservation sur différents groupes sociaux. En **Indonésie**, [Syukri et al. \(2025\)](#) montrent que si les aires marines protégées (AMP) visent officiellement à concilier conservation et développement local, leur extension a souvent privilégié la couverture au détriment de la qualité de gestion. **En conséquence, les communautés proches des AMP affichent des taux de pauvreté plus élevés** et un accès plus limité aux services essentiels que celles des zones non protégées.

En somme, ces dynamiques dessinent un schéma récurrent. Les communautés les plus pauvres et vulnérables

n'accèdent pas aux emplois verts, ne profitent que partiellement des flux financiers liés à la transition, détiennent peu d'actifs d'infrastructure et ne sont qu'imparfaitement incluses dans les politiques de protection de l'environnement. Dans ces conditions, l'équité dans la transition ne peut être considérée comme acquise. Nous savons à quoi devrait ressembler une transition juste ; mais, dans la conception réelle des politiques énergétiques et environnementales, l'équité est rarement centrale. **Que faut-il changer pour la placer au cœur des politiques ?**

III. Ce qu'il faut changer pour rendre la transition juste et équitable

III.A. ÉLARGIR L'ACCÈS ÉQUITABLE À DES EMPLOIS VERTS DÉCENTS

Un emploi vert n'est pas seulement faiblement émetteur, il doit être un emploi décent qui favorise l'inclusion sociale, la croissance économique et la soutenabilité (OIT, 2025), conformément à la justice procédurale. Pour que la transition profite à tous, il faut **investir dans des compétences techniques et entrepreneuriales**, combler les écarts existants et élargir les opportunités des groupes vulnérables et marginalisés. [Becerra et Piñeros-Ruiz \(2025\)](#) insistent sur la nécessité de mettre en place des politiques publiques ciblées pour remédier aux disparités du marché du travail en **Colombie**. L'une des principales priorités consiste à intégrer les contenus « verts » dans les programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels,

avec des approches adaptées à chaque région et prenant en compte les inégalités femmes-hommes. Une protection sociale solide est également essentielle pour soutenir les travailleurs à risque et empêcher l'augmentation des inégalités.

Dans un entretien, le Dr Oscar Becerra, professeur associé à l'Universidad Los Andes, partenaire de recherche de la Facilité, confirme : une approche de politique publique intégrée est essentielle pour permettre aux populations exclues d'accéder aux emplois verts. Selon lui, les stratégies industrielles spécifiques à chaque secteur doivent s'accompagner de politiques solides en matière d'éducation et de formation, permettant aux travailleurs d'acquérir les compétences techniques et transférables exigées par les nouveaux secteurs verts. Cependant, il souligne qu'**entre les politiques industrielles**

et éducatives se trouve un troisième pilier, souvent négligé : la politique du marché du travail. Cet espace politique est essentiel pour garantir une mise en relation efficace entre les travailleurs et les entreprises. La réglementation du travail doit être adaptée afin d'étendre la formalité, d'améliorer la qualité des emplois et de supprimer les obstacles structurels à l'embauche, en particulier dans les régions et les secteurs les plus touchés par la transition. Sans ces mécanismes favorables, Becerra prévient que même les investissements verts bien intentionnés pourraient renforcer les inégalités existantes.

La Facilité étend ensuite cette perspective au-delà des résultats individuels en matière d'emploi pour examiner comment les entreprises – en particulier les petites, moyennes et micro-entreprises (PMME) – sont positionnées et soutenues dans la

SYNTHÈSE 3

TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES DURABLES ET POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES SOUS L'ANGLE DE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

création d'emplois. En **Afrique du Sud**, [Mlauzi et al. \(2025\)](#) cartographient l'écosystème de compétences et montrent que, malgré un fort potentiel de création d'emplois verts, il n'existe aucun mécanisme ou catalyseur leur permettant de s'engager dans des initiatives de transition énergétique juste (JET), principalement en raison de la faiblesse des structures de soutien municipales.

III.B. RÉORIENTER LES FLUX FINANCIERS VERTS VERS L'ÉQUITÉ

Un cadre d'incitations juste doit tenir compte des effets distributifs des instruments fiscaux environnementaux. Les taxes carbone par exemple ne sont pas neutres : l'impact varie en fonction du niveau de revenu, de la géographie et de la structure des ménages. Atteindre à la fois la soutenabilité et l'équité suppose des **évaluations ex-ante lors de la conception des politiques afin d'anticiper les impacts sociaux et calibrer les compensations**. Le recyclage des recettes est clé : la justice d'une tarification du carbone dépend moins de la taxe elle-même que de la manière dont les recettes sont redistribuées. La Facilité soutient des analyses prospectives qui testent les implications distributives des taxes environnementales avant leur mise en œuvre. Une étude menée par [Nasrudin et al. \(2025\)](#) en **Indonésie** a utilisé un modèle de microsimulation ex ante, basé sur des microdonnées au niveau des ménages, pour évaluer l'impact distributif d'une taxe carbone proposée. L'analyse a simulé différents scénarios de redistribution et a conclu qu'une taxe fixée à 30 euros par tonne de CO₂ aurait un impact légèrement régressif avant les ajustements comportementaux, avec une charge

légèrement plus importante pour les ménages situés dans la partie haute du segment inférieur et dans le segment moyen de la distribution des dépenses. Une fois les changements de comportement pris en compte, la régressivité a diminué, reflétant la part relativement faible des carburants taxés dans le panier de consommation des ménages les plus pauvres. L'étude montre surtout que le résultat final en matière d'équité dépend de la manière dont les recettes sont utilisées. Parmi les options de recyclage testées, les transferts sous condition de ressources destinés aux ménages à faibles revenus et en situation de précarité énergétique ont produit les gains les plus importants, les avantages se concentrant au bas de la distribution des dépenses.

III.C. DÉMOCRATISER LA PROPRIÉTÉ ET LE CONTRÔLE DES INFRASTRUCTURES VERTES

Des systèmes énergétiques équitables exigent **des stratégies permettant la propriété collective et le contrôle local, surtout pour les communautés historiquement marginalisées**. Les coopératives offrent une alternative concrète, adaptée aux contextes locaux – notamment en zones rurales ou périphériques où l'extension du réseau électrique n'est pas envisageable. Mais la reconnaissance juridique ne suffit pas : au nom de la justice participative, il faut des appuis ciblés qui prend la forme d'assistance technique, d'accès au crédit et de renforcement de capacités. Hernandez-Cortes et al. (2025) illustrent le cas de Río Lagartos au **Mexique**, où la coopérative de pêche Manuel Cepeda a acquis une machine à glace alimentée par l'énergie solaire, un investissement crucial pour conserver les prises

de la pêche et réduire les coûts de production. Gérée d'une manière participative à travers des assemblées démocratiques, la coopérative démontre comment l'appropriation des énergies renouvelables peut à la fois améliorer les moyens de subsistance locaux et renforcer l'autonomisation économique.

Dans un entretien, la Dr Kate Philip, responsable du programme de relance *Presidential Employment Stimulus* en **Afrique du Sud** et partenaire de recherche de la Facilité, livre un regard concret sur les défis et opportunités qu'implique la démocratisation de la propriété dans les contextes de transition. Elle souligne le **potentiel considérable des modèles de propriété par les usagers**, notamment dans le contexte de la transition écologique, où des initiatives comme les installations solaires communautaires témoignent déjà de leur efficacité. Plutôt que reproduire les schémas classiques de propriété, c'est le moment d'expérimenter des modèles hybrides tels que les programmes d'actionnariat salarié, ou les coopératives multipartites, qui peuvent concilier une plus grande inclusion et viabilité commerciale. Elle souligne également **l'importance de la séquence et l'écosystème de l'appui** : pour réussir, les modèles de propriété démocratique doivent bénéficier du soutien de l'écosystème, qu'il s'agisse de structures de consommation alignées, de politiques publiques favorables ou d'accès au marché. Elle considère que la Facilité joue un rôle clé en identifiant les types de propriété collective les plus appropriées dans les différents contextes et les mécanismes de soutien qui garantissent leur viabilité et succès sur le long-terme.

III.D. CONCEVOIR DES POLITIQUES DE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE POUR DES GAINS SOCIAUX ET ÉCOLOGIQUES PARTAGÉS

Pour des résultats durables, les politiques environnementales doivent reposer sur les principes de justice procédurale et réparatrice, en reconnaissant les droits historiques des communautés et leur rôle actif dans la gestion des écosystèmes. **Cette approche crée de nouveaux espaces de participation et de redistribution de la valeur des ressources environnementales.** En **Indonésie**, les travaux soutenus

par la Facilité analysent comment structurer les AMP pour concilier conservation et équité sociale. [Hanri et al. \(2023\)](#) proposent des cadres de cogestion qui formalisent le partage de pouvoir entre l'État et les communautés locales, complétées par des paiements conditionnels pour les services écosystémiques, les investissements dans la pêche durable et les infrastructures d'écotourisme. Cependant, le potentiel redistributif des AMP dépend de la qualité et de l'inclusivité de la mise en œuvre. [Syukri et al. \(2024\)](#) constatent que malgré les efforts pour étendre la couverture des AMP, la qualité de gestion – notamment en ce qui

concerne l'attention au bien-être local et aux inégalités – a été insuffisante. La pauvreté dans les zones côtières se révèle persistante : en 2021, 4,19 % des habitants des régions côtières vivaient dans l'extrême pauvreté, ces zones concentrant 12,5 % de la population pauvre totale de l'Indonésie. Les districts d'AMP présentaient également une concentration plus élevée de ménages dans les 20 % les plus pauvres de la distribution des dépenses, et entre 2010 et 2015, la pauvreté a diminué plus lentement dans les villages d'AMP que dans les zones non couvertes par les AMP.



Conclusion

La transition verte offre une opportunité inédite de redéfinir les systèmes économiques, énergétiques et environnementaux dans une perspective de soutenabilité. Mais ce potentiel de transformation n'a rien d'automatique. Sans l'équité comme principe fondateur, la transition risque de reproduire – voire d'aggraver – les inégalités existantes, marginalisant davantage les populations les plus exposées aux crises climatiques et environnementales. Cette synthèse a mis en lumière quatre dimensions où les écarts persistent : accès aux emplois verts, répartition des flux financiers, propriété des infrastructures et gouvernance environnementale. Dans chacun de ces domaines, les données montrent que les populations vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les travailleurs informels et les communautés rurales sont trop souvent exclus des bénéfices de la transition. C'est là que réside la valeur ajoutée de la Facilité : en produisant des diagnostics désagrégés, des données pertinentes pour l'élaboration des politiques et en mobilisant les parties prenantes nationales, elle contribue à traduire les principes d'équité en recommandations opérationnelles. Elle montre ainsi comment la transition verte peut être non seulement écologiquement durable, mais aussi socialement juste.

DES OUTILS POUR MESURER ET ANALYSER LES INÉGALITÉS

Les inégalités sont devenues un thème central des débats sur le développement, inscrites à l'agenda international, aux côtés de la réduction de la pauvreté et de l'action climatique, à travers l'ODD 10. Mais si leur importance fait consensus, leur réduction n'est pas simple. Contrairement à la pauvreté, les inégalités ne peuvent être saisies par une mesure ou un seuil unique. Elles sont relatives, persistantes et façonnées par des institutions, des normes et des choix politiques qui évoluent lentement. Cela les rend difficiles à mesurer – et plus encore à corriger.

Pour les gouvernements et les partenaires du développement, cela signifie que des outils robustes sont essentiels. Sans ces outils, les discussions sur les inégalités restent vagues. Avec ces outils, les pays peuvent identifier les origines des inégalités, comprendre leur évolution et évaluer l'impact potentiel de différentes politiques. Dès l'origine, la Facilité UE-AFD de recherche sur les inégalités s'est fixé comme objectif de fournir de tels outils. **Durant la phase d'Extension, trois domaines de travail ont été particulièrement importants : les diagnostics nationaux d'inégalités, l'analyse de l'incidence fiscale et le développement d'un cadre pour évaluer l'impact distributif de la coopération au développement.**

Diagnostics nationaux d'inégalités

La première phase de la Facilité a permis de développer une méthodologie pour les diagnostics nationaux d'inégalités (Shifa & Ranchhod, 2020). Réalisées dans des pays comme l'Afrique du Sud, le Ghana et le Kenya, ces études ont proposé une méthode structurée pour analyser les mécanismes de production et de reproduction des inégalités. Elles combinent analyses de données et approches institutionnelles et d'économie politique, et sont menées en partenariat avec des centres de recherche et offices statistiques nationaux. Elles constituent ainsi non seulement des contributions académiques, mais aussi un point de départ pour le dialogue et la conception de politiques publiques.

Dans la phase de l'Extension, cette approche a été développée et adaptée à de nouveaux contextes. Le Mozambique, la Colombie et l'Indonésie ont chacun décliné le cadre commun selon leurs réalités locales. Au Mozambique, l'analyse s'est concentrée sur les inégalités spatiales et les clivages régionaux (Siúta et al., 2024). En Colombie, le diagnostic a mis en évidence le rôle du genre, de l'ethnicité et des disparités territoriales (Nuñez Mendez et al., 2022). En Indonésie enfin, l'accent a porté sur les interactions entre inégalités, vulnérabilité environnementale et risques climatiques (LPEM, 2024).

Une innovation importante a été la mise à jour du manuel de diagnostic, qui inclut désormais un chapitre sur l'évaluation des inégalités liées au climat (Shifa & Ranchhod, 2025). Cela reflète une prise de conscience croissante : les chocs climatiques et les politiques environnementales peuvent accentuer les clivages existants, les plus pauvres étant souvent les plus exposés et les moins protégés. Un papier conceptuel produit dans le cadre de l'Extension pose les bases méthodologiques pour mesurer et analyser ces liens, afin que les diagnostics futurs les intègrent de manière systématique (Yasser et al., 2025).

Ces études se sont révélées utiles à deux égards. Elles fournissent d'une part aux gouvernements et aux partenaires une base factuelle commune pour discuter des inégalités. D'autre part, elles identifient des leviers d'action concrets, qu'il s'agisse de transferts fiscaux, de réformes du marché du travail, ou encore de fourniture de services essentiels. En associant les institutions locales dès le départ, elles favorisent également l'appropriation, augmentant la probabilité que les résultats alimentent les débats et les prises de décisions.

Analyses d'incidence fiscale

Un deuxième axe de travail de la Facilité est l'étude de l'effet des impôts et des dépenses publiques sur les inégalités. Les [analyses d'incidence fiscale évaluent qui paie et qui bénéficie des politiques fiscales](#). Elles constituent un moyen puissant de rendre la redistribution visible. Lors de la première phase, la Facilité a soutenu de telles études dans plusieurs pays (Kenya, Maroc, Afrique du Sud), en utilisant la méthode Commitment to Equity (CEQ).

Ces travaux ont été élargis et approfondis durant l'Extension. Au Sénégal, une nouvelle étude CEQ montre que la politique fiscale réduit modestement les inégalités grâce aux impôts directs et à des transferts ciblés comme la Bourse de sécurité familiale, mais que les impôts indirects accroissent la pauvreté ([Gueye, 2025](#)). Les dépenses en santé et en éducation primaire sont fortement progressives, tandis que les subventions à l'enseignement supérieur et à l'énergie bénéficient davantage aux plus aisés, révélant une redistribution inégale.

Quatre nouvelles études ont élargi le champ des analyses. Au Mexique, les chercheurs ont examiné

l'impact distributif des taxes environnementales, éclairant les effets des politiques fiscales vertes selon les groupes de revenu ([Scott et al., 2024](#)). En Colombie, deux études ont été réalisées : l'une sur l'incidence fiscale globale, l'autre ajoutant une perspective de genre sur l'interaction entre fiscalité, transferts et inégalités de genre ([Nuñez & Lasso, 2024](#); Alvarez et al., 2025). En Indonésie, l'étude s'est concentrée sur la taxe carbone et son incidence sur les ménages, reliant l'analyse des inégalités aux politiques climatiques ([Nasrudin et al., 2025](#)).

Ensemble, ces travaux marquent un tournant : au-delà de la redistribution traditionnelle par les impôts et transferts, ils intègrent de nouvelles dimensions d'équité. En introduisant les perspectives genre et environnement, ils montrent comment les outils fiscaux peuvent soutenir à la fois des objectifs sociaux et climatiques. Ils illustrent aussi comment l'analyse d'incidence fiscale peut évoluer d'un exercice ponctuel vers un instrument opérationnel et pérenne, au service des débats dans les ministères des finances et les parlements.

Un cadre pour évaluer l'impact distributif de la coopération au développement

Dès l'origine, la Facilité a cherché à répondre à une question simple mais souvent négligée : les projets de coopération au développement réduisent-ils réellement les inégalités ? Pour y répondre, elle a testé la méthode de **l'évaluation de l'impact distributif (DIA)**, qui estime qui bénéficie d'un projet selon la distribution des revenus ([Morabito & Niño-Zarazúa, 2025](#)). L'objectif était d'aller au-delà des diagnostics et des analyses fiscales au niveau national, pour **examiner comment des projets spécifiques affectent la distribution des opportunités et des ressources**.

En s'appuyant sur des études pilotes, l'Extension a approfondi l'approche. Deux axes se sont dégagés. Premièrement, la systématisation de la méthode via la création du marqueur inégalités (I-Marker), développé avec l'UE et aujourd'hui adopté par celle-ci.

Deuxièmement, les tests opérationnels de la DIA sur des projets concrets ont permis de donner corps à l'indicateur. Ces expériences ont confirmé que la DIA peut être mise en œuvre avec des outils relativement légers, mais elles ont aussi montré que le calendrier est crucial : la DIA est la plus utile lorsqu'elle est appliquée avant ou pendant la mise en œuvre d'un projet, pour que ses enseignements puissent influencer la conception et l'opérationnalisation.

L'I-Marker est encore à un stade précoce, mais il constitue une innovation majeure. En rendant visible la réduction des inégalités au niveau des portefeuilles d'investissement, il crée des incitations pour les gouvernements, les bailleurs et les agences d'exécution à intégrer plus systématiquement les impacts distributifs dans leurs pratiques.

RÉFÉRENCES

Akim, A.-M., Ben Jelloul, M., Czajka, L., & Robilliard, A.-S. (2020). *Collect more, spend better? Assessing the incidence of fiscal systems and public spending in three Francophone West African countries* (Research Paper No. 190). EU – AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/ressources/collect-more-spend-better-assessing-incidence-fiscal-systems-and-public-spending-three-francophone-west-african-countries>.

Amjad, B., Lustig, N., & Popova, D. (2024). *Distributional impact of fiscal policies: A survey of methodological approaches*. EU – AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/ressources/distributional-impact-fiscal-policies-survey-methodological-approaches>.

Álvarez, A., Becerra, O., Monroy, J. M., Piñeros, J., Ríos, L., & Sequera, S. (2025). *Género y distribución del ingreso en un entorno de alta informalidad: Análisis a partir del modelo CEQ para Colombia*. EU – AFD Research Facility on Inequalities.

Bassier, I., & Budlender, J. (2024). *Stimulus effects of a large public employment programme* (Research Paper No. 305). EU – AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/ressources/stimulus-effects-large-public-employment-programme>.

Becerra, O., & Piñeros-Ruiz, J. (2024). *Quantifying green job potential in Colombia: A task-based approach* (Research Paper No. 331). EU – AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/ressources/quantifying-green-job-potential-colombia-task-based-approach>.

Birdsall, N. (2001). *Why inequality matters: Some economic issues*. *Ethics & International Affairs*, 15(2), 3–28. <https://doi.org/10.1111/j.1747-7093.2001.tb00356.x>.

Bhorat, H., Kohler, T., & de Villiers, D. (2023). *Can cash transfers to the unemployed support economic activity? Evidence from South Africa* (Research Paper No. 278). <https://www.afd.fr/en/ressources/can-cash-transfers-unemployed-support-economic-activity-evidence-south-africa>.

Bhorat, H., Martin, L., Monnakgotla, J., & Steenkamp, F. (2025). *Counting and profiling coal mining industry jobs: A guideline to using administrative data* (Research Paper No. 351). EU – AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/ressources/counting-and-profiling-coal-mining-industry-jobs>.

Bhorat, H., Martin, L., Monnakgotla, J., & Steenkamp, F. (2025). *Ameliorating the Consequences of Coal Job Destruction: A Just Transition Policy Matrix Approach*. EU – AFD Research Facility on Inequalities.

Chauvet, L., Eslami, S., Ferry, M., & Pasquier-Doumer, L. (2020). *Inequality in public good provision and attitude towards taxation: Sub-national evidence from Africa* (Research Paper No. 122). EU – AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/ressources/inequality-public-good-provision-and-attitude-towards-taxation-sub-national-evidence-africa>.

Fisher, E., Attah, R., Barca, V., O'Brien, C., Brook, S., Holland, J., Kardan, A., Pavanello, S., & Pozarny, P. (2017). *The livelihood impacts of cash transfers in sub-Saharan Africa: Beneficiary perspectives from six countries*. *World Development*. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2017.05.020>.

Fuentes Bracamontes, R., & Duran-Fernandez, R. (2025). *La reconfiguración de las cadenas globales de valor y generación distribuida*. EU – AFD Research Facility on Inequalities.

Gueye, H.C. (2025). *Analyse de l'incidence de la fiscalité et des dépenses sociales sur la pauvreté et les inégalités au Sénégal*. (Research Paper No. 338). EU – AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/fr/ressources/analyse-de-lincidence-de-la-fiscalite-et-des-depenses-sociales-sur-la-pauvrete-et-les-inegalites-au-senegal>.

Hanri, M., Pratama, A., Yunita, L., Siregar, A., Siregar, C., & Anky, W. (2023). *The benefits of marine protected areas in fighting inequality and fostering environmental sustainability in Indonesia* (Research Paper No. 232). EU – AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/ressources/benefits-marine-protected-areas-fighting-inequality-and-fostering-environmental-sustainability-indonesia>.

Hernandez-Cortes, D., Lopez-Feldman, A., Pineda Albarrán, R., Ramos Flores, M., & Velez Grajales, R. (2025). *Just energy transition, structural inequities, and social mobility: The case of Mexico*. EU – AFD Research Facility on Inequalities.

Hughes, D. M. (2021). *Who owns the wind? Climate crisis and the hope of renewable energy*. Verso.

Hujo, K., & Fuentes-Nieva, R. (2024). *System change for economic transformation: Toward fair fiscal contracts* (UNRISD Working Paper No. 2024-01). United Nations Research Institute for Social Development. <https://www.unrisd.org/>.

ILO (International Labour Organization). (2021). *World social protection report 2020-22: Social protection at the crossroads - In pursuit of a better future*. ILO. <https://www.ilo.org/publications/flagship-reports/world-social-protection-report-2020-22-social-protection-crossroads-pursuit>.

ILO (International Labour Organisation). 2025. *What is a green job?* <https://www.ilo.org/topics-and-sectors/just-transition-towards-environmentally-sustainable-economies-and-societies/what-green-job>.

IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change). (2018). *Global warming of 1.5°C: An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty* (V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P. R. Shukla, A. Pirani, et al., Eds.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781009157940>.

Kolev, A., La, J., & Manfredi, T. (2023). *Extending social protection to informal economy workers: Lessons from the Key Indicators of Informality based on Individuals and their Household (KIIBIH)* (OECD Development Centre Working Paper No. 350). OECD Publishing. <https://www.oecd.org/dev/wp350-extending-social-protection-informal-economy-workers.pdf>

Ledger, T. (2020). *A just distribution: The overlooked role of energy distribution policy and governance in achieving a just energy transition in South Africa* (Energy and Society Working Paper No. 1). Public Affairs Research Institute (PARI). <https://pari.org.za/working-paper-a-just-distribution-the-role-of-distribution-policy-in-a-just-energy-transition-2/>.

Lehmann-Grube, K., Mabasa, K., & Taylor, J. (2025). *The political economy of social ownership in South Africa: Opportunities to address inequality in transition* (Research Paper No. 349). Éditions AFD. <https://www.afd.fr/en/resources/political-economy-social-ownership-south-africa>.

Lustig, N., & Higgins, S. (2017). *The CEQ assessment: Measuring the impact of fiscal policy on inequality and poverty*. In N. Lustig (Ed.), *Commitment to equity handbook: A guide to estimating the impact of fiscal policy on inequality and poverty* (pp. 1-30). Brookings Institution Press. <https://commitmenttoequity.org/wp-content/uploads/2022/02/1-CEQ-Handbook-2018-Nora-Lustig-Editor.pdf>

Manda, D. K., Mutegi, R., Kipruto, S., Muriithi, M., Oleche, M., Mwabu, G., & Younger, S. D. (2020). *Fiscal incidence, inequality and poverty in Kenya: A CEQ assessment*. (Research Paper No. 195). EU - AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/ressources/fiscal-incidence-inequality-and-poverty-kenya-ceq-assessment>.

Mensah, J., Mensah, A., & Mensah, A. N. (2022). *Understanding and promoting the 'Leaving No One Behind' ambition regarding the Sustainable Development Agenda: A review*. *Visegrad Journal on Bioeconomy and Sustainable Development*, 11(1), 6-15. <https://doi.org/10.2478/vjbsd-2022-0002>.

Mlauzi, K., Ramsarup, P., & Marock, C. (2025). *Skills ecosystem mapping of SMMEs located within the Nkangala District Municipality*. EU - AFD Research Facility on Inequalities.

Monroy, J. M., Nuñez Mendez, J., Ramirez, J. D., & Lasso, D. N. (2022). *Multidimensional diagnostic of inequalities in Colombia* (Working paper). EU - AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/ressources/multidimensional-diagnostic-inequalities-colombia>.

Morabito, C., & Niño-Zarazúa, M. (2025). *Assessing the distributional impacts of development interventions—The Inequality Marker* (AFD Research paper No. 339). EU - AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/ressources/assessing-distributional-impacts-development-interventions-inequality-marker>

RÉFÉRENCES

- Mudiriza, G., De Lannoy, A., David, A. (2024). *Youth and the just transition. A profile of young NEET in Mpumalanga*. (Research Paper No. 315). EU - AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/ressources/youth-and-just-transition-profile-young-neet-mpumalanga>.
- Müllerová, H., Balounová, E., Ruppel, O. C., & Houston, L. J. H. (2023). *Building the concept of just transition in law: Reflections on its conceptual framing, structure and content*. *Environmental Policy and Law*, 53(4), 275-288. <https://doi.org/10.3233/EPL-230012>.
- Nasrudin, R., O'Donoghue, C., Hanri, M., Lustig, N., Imani, A. T., Kurniawan, Y. R., Devy, C. E., & Noor, U. (2025). *Data Analytics for a Just Transition: Distributional Impacts of Environmental Policies (Indonesia)* (AFD Research Paper). EU - AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/resources/data-analytics-just-transition-distributional-impacts-environmental-policies-indonesia>
- Newell, P., & Mulvaney, D. (2013). *The political economy of the 'just transition'*. *The Geographical Journal*, 179(2), 132-140. <https://doi.org/10.1111/geoj.12008>.
- Núñez, J., & Lasso, D. (2024). *Fiscal incidence and public spending: Public policy scenarios for Colombia* (Research Paper No. 307). EU - AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/ressources/fiscal-incidence-and-public-spending-public-policy-scenarios-colombia>.
- Núñez, J., Manuel Monroy, J., David Ramirez, J., & Nicolas Lasso, D. (2022). *Multidimensional diagnostic on inequalities in Colombia*. EU - AFD Research Facility on Inequalities. Fedesarrollo. Dane. <https://www.afd.fr/en/ressources/multidimensional-diagnostic-inequalities-colombia>
- OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development). (2018). *Development Co-operation Report 2018: Joining Forces to Leave No One Behind*. OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/dcr-2018-en>.
- OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development). (2022). *Equitable framework and finance for extractive-based countries in transition (EFFECT)*. OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/7871c0ad-en>.
- OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development). (2024). *OECD employment outlook 2024: The net-zero transition and the labour market*. OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/ac8b3538-en>.
- OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development). (2024). *Development Co-operation Report 2024: Tackling Poverty and Inequalities through the Green Transition*. OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/357b63f7-en>.
- OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development). (2025). *Ensuring a just transition to net-zero emissions* (OECD Net Zero+ Policy Papers No. 15). OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/a3da7080-en>.
- Orozco, M. E., Espinosa, R., Montemayor, M., Marchant, M., & Vélez-Grajales, R. (2024). *Social mobility, care policies, and social protection policies in Nuevo León* (Research Paper No. 322). EU - AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/ressources/social-mobility-care-policies-and-social-protection-policies-nuevo-leon>.
- PCC (Presidential Climate Commission). (2022). *A framework for a just transition in South Africa: Final report and recommendations*. <https://www.climatecommission.org.za/just-transition-framework>.
- Philip, K. (2025). *Public employment programmes in South Africa's changing social protection landscape* (Research Paper No. 336). EU - AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/ressources/public-employment-programmes-south-africas-changing-social-protection-landscape>.
- Plagerson, S. (2023). *The social contract approach to social protection: Its potential and limitations*. In L. Patel, S. Plagerson, & I. Chinyoka (Eds.), *Handbook on social protection and social development in the Global South*. (Edward Elgar Publishing). <https://doi.org/10.4337/9781800378421>.

Rawls, J. (1971). *A theory of justice*. Harvard University Press.

Scott, J. R., Massa, R., & Parada, A. C. (2024). *Distributive impact of green taxes in Mexico* (Research Paper No. 317). EU - AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/ressources/distributive-impact-green-taxes-mexico>.

Shifa, M., & Ranchhod, V. (2020). *Handbook on Inequality Measurement for Country Studies*. EU - AFD Research Facility on Inequalities. African Centre of Excellence for Inequality Research (ACEIR). ACEIR, University of Cape Town. <https://www.afd.fr/sites/default/files/2020-10-09-09-58/handbook-on-inequality-measurement-country-studies-aceir.pdf>

Shifa, M., & Ranchhod, V. (2025). *Handbook on Inequality Measurement for Country Studies*. EU - AFD Research Facility on Inequalities. African Centre of Excellence for Inequality Research (ACEIR). ACEIR, University of Cape Town.

Siúta, M., Mambo, F., Manhique, I., Shifa, M., & Munkuka, B. (2024). *Social Inequality in Mozambique* (AFD Research Papers 312). EU - AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/ressources/social-inequality-mozambique>

Syukri, M., Mawardi, M. S., Amelia, L., Asyah, A. N., & Iswara, M. A. (2024). *Balancing conservation and community welfare: Enhancing the management of marine protected areas in Indonesia* (Research Paper No. 308). EU - AFD Research Facility on Inequalities. <https://www.afd.fr/en/ressources/balancing-conservation-and-community-welfare-enhancing-management-marine-protected-areas-indonesia>.

Stockholm Environment Institute. (2024). *Emissions Inequality Dashboard*. <https://emissions-inequality.org/>.

UN (United Nations). (2021). *Our common agenda: Report of the Secretary-General*. United Nations. <https://www.un.org/en/content/common-agenda-report/>.

UNDP (United Nations Development Programme). (2019). *Beyond income, beyond averages, beyond today: Inequalities in human development in the 21st century*. https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/co/UNDP_HDR19_Overview_EN_text.pdf.

UNDP (United Nations Development Programme). (2024). *Human development report 2023-24: Breaking the gridlock - Reimagining cooperation in a polarized world*. UNDP. <https://hdr.undp.org/content/human-development-report-2023-24>.

UNDP (United Nations Development Programme). (2025). *A matter of choice: People and possibilities in the age of AI*. UNDP. <https://hdr.undp.org/content/human-development-report-2025>.

UNDESA (United Nations Department of Economic and Social Affairs). (2022). *A just green transition: Concepts and practice so far*. (UN DESA Policy Brief No. 141). United Nations. <https://desapublications.un.org/policy-briefs/un-desa-policy-brief-no-141-just-green-transition-concepts-and-practice-so-far>.

UNRISD (United Nations Research Institute for Social Development). (2022). *Crises of inequality: Shifting power for a new eco-social contract* (Overview). UNRISD. <https://www.unrisd.org/crises-of-inequality>.

Vonk, G., & Olivier, M. (2019). *The fundamental right of social assistance: A global, a regional (Europe and Africa) and a national perspective (Germany, the Netherlands and South Africa)*. *European Journal of Social Security*, 21(3), 219-240. <https://doi.org/10.1177/1388262719867337>.

World Bank. (2022). *Impact of COVID-19 on global income inequality* (Chapter 4). In *Global economic prospects*. World Bank Group. <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/cb15f6d7442eadedf75bb95c4fdec1b3-0350012022/related/Global-Economic-Prospect-2022-Topical-Issue-2.pdf>.

Yasser, R., David, A., Nirrengarten, A., & Ensarguet, I. (2025). *Social Protection and the Just Transition* (TBC). AFD Policy Paper . EU - AFD Research Facility on Inequalities. forthcoming

L'Agence française de développement (AFD) contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière d'investissement durable et de solidarité à l'internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

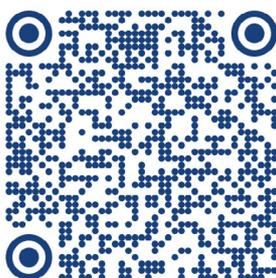
Nous construisons avec nos partenaires des solutions durables, avec et pour les populations. Nos équipes sont engagées dans plus de 2 700 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, et plus de 115 pays, pour le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, ou encore la santé mondiale. En complémentarité avec Proparco et Expertise France, l'AFD contribue ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Du côté des autres, pour un monde en commun.



#MondeEnCommun #ResearchInequalities

Twitter: @AFD_France **Facebook:** AFDOfficiel **LinkedIn:** Agence Française de Développement
5 rue Roland-Barthes 75598 Paris cedex 12 France **Contact:** researchfacilityinequality@afd.fr

Pour plus d'informations :



Financé par
l'Union Européenne

